

Annexe 1 – Critères de classement (barème)

Type de vœux :

sur poste fixe : - ETB (établissement) – COM (commune) - GEO (groupement de communes) – ACA (académie)

sur zone de remplacement (ZR) : - ZRE (ZR précise) – ZRD (toute ZR du département) – ZRA (toute ZR de l'académie)

Objet	Points attribués	Observations et types de vœux		
Bonifications liées à la situation familiale	Rapprochement de conjoints (RC) <i>(situation au 31/08/2019)</i>	150,2 pts	Non cumulable avec les bonifications « parent isolé » ou « mutation simultanée ». Vœux DPT, ZRD, ACA, ZRA	
		50,2 pts	Vœux COM, GEO, ZRE	
		100 pts par enfant à charge	Enfants de 18 ans au plus au 31/08/2020 . Vœux bonifiés au titre du rap. de conj.	
	Années de séparation - Agents en activité		Sont comptabilisées les années pendant lesquelles l'agent est en activité et dans une moindre mesure les périodes de congé parental et de disponibilité pour suivre le conjoint. Vœux DPT, ZRD, ACA, ZRA Cf. point VII.1 de la circulaire	
		190 pts pour 1 an		
		325 pts pour 2 ans		
		475 pts pour 3 ans		
		600 pts pour 4 ans et plus		
	Mutation simultanée entre 2 conjoints titulaires ou 2 conjoints stagiaires		150 pts	Bonification non cumulable avec les autres bonifications RC, Autorité parentale conjointe, parent isolé et vœu préférentiel. Vœux DPT, ZRD, ACA, ZRA
			100 pts par enfant à charge	Enfants de 18 ans au plus au 31/08/2020 . Vœux bonifiés au titre de la mut. simultanée
			Séparation : 190 pts pour 1 an - 325 pts pour 2 ans - 475 pts pour 3 ans - 600 pts pour 4 ans et +	Vœux DPT, ZRD, ACA, ZRA
	Autorité parentale conjointe		250,2 pts pour 1 enfant (150,2 + 100) puis 100 pts par enfant supplémentaire + éventuelles années de séparation	Non cumulable avec les bonifications « RC », « parent isolé » ou MS. Vœux DPT, ZRD, ACA, ZRA
			50,2 pts	Vœux COM, GEO, ZRE
Situation de parent isolé		150 pts	Vœux DPT, ZRD, ACA, ZRA	
		50 pts	Vœux COM, GEO, ZRE	
		100 pts / enfant	Le 1 ^{er} vœu formulé doit avoir pour objet d'améliorer les conditions de vie de l'enfant. (18 ans au plus au 31/08/2020)	
Bonifications liées au handicap ou à une situation médicale ou sociale grave	Personnels handicapés	1000 pts , si cela améliore les conditions de vie A défaut, 150 pts pour les agents ayant une RQTH	sur les vœux COM, GEO et DPT au vu du dossier	
	Situation médicale ou sociale grave	150 pts	sur les vœux COM, GEO et DPT au vu du dossier les bonifications de 1000 pts et 150 pts ne sont pas cumulables.	
Bonifications liées à l'éducation prioritaire	Affectation en établissement REP+ ou REP et dispositif transitoire pour les lycées ex APV	1) En REP + 300 pts - En REP 150 pts , à l'issue d'une période de 5 ans d'exercice 2) Si lycée précédemment classé APV : 1 à 2 ans : 40 – 3 ans : 60 – 4 ans : 80 – 5 ans : 150 – 6 ans : 160 – 7 ans : 165 – 8 ans et + : 170. 2)	Exercice continu dans le même établissement Vœux : TOUS	
	Demande d'affectation en éducation prioritaire	80 pts ----- 500 pts	Vœux ETB REP ou REP+, COM dont tous les etabl. relèvent de l'éducation prioritaire ----- ETB REP+ sur le 1 ^{er} vœu et les suivants, en cas d'avis favorable de la commission académique	

Objet	Points attribués	Observations et types de vœux	
Bonifications liées à une mesure de carte scolaire	Mesure de carte scolaire : suppression de poste ou fermeture d'établissement	1500 pts	Vœux ancien ETB.*, COM*,GEO *, et ACA* (*obligatoires), ZRD, ZRE, DPT
	Mesure de carte scolaire en ZR et plus aucune ZR n'existe dans l'académie	1500 pts	Vœux COM*, GEO*, et ACA* *obligatoires
	Mesure de carte scolaire en ZR	1500 pts (tous les TZR) -	Vœux ancienne ZR*, ZRD*, ZRA* *obligatoires
		1000 pts pour les TZR à titre définitif dans l'acad. depuis au moins 3 ans	Vœux GEO, DPT (correspond à la ZR)
		0,10 pt pour les TZR de moins de 3 ans	Vœux GEO (correspond à la ZR)
Bonifications liées à l'expérience et au parcours professionnel	Ancienneté de service (échelon acquis au 31 août 2019 par promotion et au 1^{er} septembre 2019 par classement initial ou reclassement)	Classe normale :	Vœux : TOUS
		14 pts du 1 ^{er} au 2 ^{ème} échelon.	
		et 7 pts par échelon à partir du 3 ^{ème} échelon.	
		Hors classe :	Les agrégés hors classe au 4 ^{ème} échelon pourront prétendre à 98 pts dès lors qu'ils ont deux ans d'ancienneté dans cet échelon.
		56 pts forfaitaires et 7 pts par échelon de la hors-classe pour les certifiés, PEPS, PLP, CPE et PsyEN	Vœux : TOUS
		63 pts forfaitaires et 7 pts par échelon pour les agrégés	
	Ancienneté dans le poste	20 pts par année de service dans le poste actuel en tant que titulaire ou dans le dernier poste occupé avant une mise en disponibilité, un congé ou une affectation à titre provisoire.	Les années de stage ne sont prises en compte dans le calcul de l'ancienneté de poste (forfaitairement pour une seule année) que pour les fonctionnaires stagiaires ex-titulaires d'un corps de personnels gérés par le service des personnels enseignants de l'enseignement scolaire de la DGRH.
		et 50 pts par tranche de 4 ans	Vœux : TOUS
		20 pts par année de TZR	Dernière ZR à titre définitif Vœux : TOUS
	Stagiaires	Pour les fonctionnaires stagiaires ex enseignants contractuels du 2nd degré de l'EN, ex CPE contractuels, ex COP contractuels, ex MA garantis d'emploi, ex AED, ex AESH, ex EAP ou ex contractuel en CFA, une bonification est mise en place en fonction du classement : 150 pts jusqu'au 3 ^{ème} échelon 165 pts au 4 ^{ème} échelon 180 pts à partir du 5 ^{ème} échelon	- A l'exception des ex-EAP, justifier de services en cette qualité dont la durée, traduite en équivalent temps plein, est égale à une année scolaire au cours des deux années scolaires précédant le stage. - S'agissant des ex-EAP, justifier de deux années de service en cette qualité. Forfaitaire quelle que soit la durée du stage Vœux DPT, ZRD, ACA, ZRA
		10 pts sur le 1 ^{er} vœu pour tous les autres stagiaires qui effectuent leur stage dans le 2nd degré de l'EN ou dans un centre de formation de psychologue de l'EN. Clause de sauvegarde pour l'intra 2020 : 50 pts pour les agents n'ayant pas utilisé cette bonification dans le cadre de leur année de stage 2017-2018.	Sur demande - Valable pour 1 seule année au cours d'une période de 3 ans.
	Personnels sollicitant leur réintégration à titres divers	500 pts (après dispo, détachement, emploi fonctionnel ou un établissement d'enseignement privé sous contrat...)	Vœux DPT, ZRD (correspond à l'anc. affecta°), ACA, ZRA
		1000 pts pour les agents placés dans ces positions administratives avant le 1 ^{er} septembre 2014	
Détachement : précédemment titulaire d'un autre corps de la FP (y compris EN)	500 pts	Vœux DPT, ZRD (correspond à l'anc. affecta°), ACA, ZRA	
	150 pts	Vœux GEO, ZRE (correspond au groupe de com)	
Reconversion ou chgt de discipline	1000 pts	Vœux GEO, ZRE (correspond au groupe de com), DPT, ZRD (correspond à l'ancienne affectation)	
	150 pts	Vœux COM (ancienne affectation ou commune pivot si TZR)	

	Reconversion ou chgt de discipline et touchés par MCS dans discipline d'origine	1500 pts	Vœux COM, GEO, ZRE (de l'ancienne affectation), ZRD, DPT correspondant, ACA
	Stabilisation des T.Z.R.	80 pts	Vœux "GEO zone de ", DPT (correspond à l'affect. de TZR)
	Professeur agrégé exerçant en collège	150 pts	Vœux DPT, ACA (lycée)
		130 pts	Vœux COM et GEO(lycée)
		90 pts	Vœux ETB lycée précis
	Professeur agrégé exerçant en lycée	100 pts	la commune actuelle ne doit pas figurer dans le groupe de com Vœux GEO (lycée)
	Enseignants titulaires du 2CA-SH ou du CAPPEI	80 pts	Vœux ETB comportant une ULIS de la même option que leur certificat
	Personnels des EREA	150 pts à l'issue d'une période de 5 ans d'exercice continu	Vœux : TOUS
	Sportifs de haut niveau affectés A.T.P. dans l'académie de leur intérêt sportif	150 pts	Vœux GEO, ZRE (correspond au groupe de com)
		500 pts	Vœux DPT, ZRD (correspond au centre d'entraînement)
Bonification liée au caractère répété de la demande	Vœu préférentiel	20 pts / an dès la 2ème expression consécutive du même 1 ^{er} vœu	Bonification incompatible avec les bonifications liées à la situation familiale et celle des professeurs agrégés. Vœu "GEO zone de "